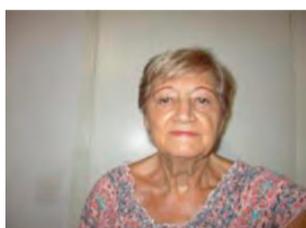


Liste présentée par

« Cette élection est la vôtre, pas celle du bailleur ». Vous allez choisir des locataires, comme vous, qui durant les quatre prochaines années, vont, au sein du Conseil d'Administration de la S.F.H.E, enfin, faire entendre votre voix.

La Commission des Locataires Et des Familles (C.L.E.F.) est la seule association de défense des locataires non financée par les bailleurs. D'où son indépendance et son efficacité.

« Notre priorité, c'est vous »



Edith CHAPRON responsable région PACA de la CLEF

Contraindre la S.F.H.E. à entretenir son patrimoine et à délivrer des logements décents, comme, la loi lui en fait obligation. S.F.H.E. doit isoler ses bâtiments.

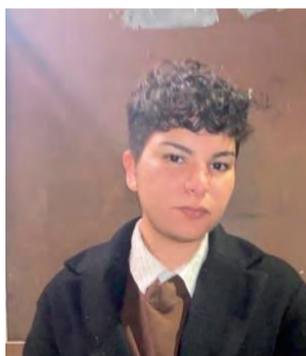
« C'est à votre charge ». Combien de fois, suite à leurs demandes, les locataires ont entendu cette phrase de la part des collaborateurs de la S.F.H.E. Or, cela est, régulièrement, faux ! Pour illustration : le coût du traitement des punaises de lit ne pèse pas sur le locataire. Aucune somme ne doit lui être réclamée. S.F.H.E. doit isoler, thermiquement, ses bâtiments.



Francis FABRE Retraité

Prévenir les situations d'expulsion. Exiger le gel des loyers.

Les loyers augmentent, les services rendus aux locataires diminuent. Des familles se retrouvent dans l'impossibilité de régler le loyer et les charges qui leurs sont réclamés. L'augmentation des prix des matières premières et des denrées alimentaires s'ajoutent aux dépenses qui pèsent sur les plus modestes. La C.L.E.F. milite pour que, le « gel des loyers », refusé par l'Etat, soit appliqué, unilatéralement, par les bailleurs. Nous allons, ensemble, mener et gagner ce combat.



Amélia BOUCHENE Cheffe d'intervention dans le secours aux victimes

Contrôler les charges locatives et en cas d'abus, en exiger le remboursement.

La Commission des Locataires Et des Familles est la seule association à agir en justice, si nécessaire. Le 28 juin 2021, la C.L.E.F. a assigné en justice un bailleur et lui réclame plus de deux millions et demi d'euros de remboursement de charges locatives. Parallèlement, sur plusieurs résidences, les locataires ont, collectivement, bloqué, le paiement de leurs charges car ils n'étaient pas entendus.

Initier, si nécessaire, les procédures contentieuses à l'encontre de la S.F.H.E.

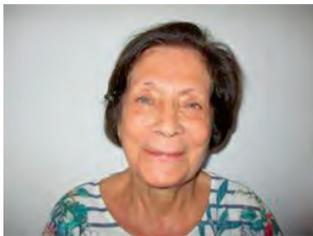
Au sein de son Conseil d'administration, La Commission des Locataires Et des Familles exigera la réalisation d'un audit par un cabinet indépendant sur le fonctionnement de la S.F.H.E. et demandera des comptes sur les dysfonctionnements observés. La C.L.E.F. veillera, également, à ce que, organes de contrôle (ANCOLS, Chambre Régionale des Comptes, Procureur de la République,..) soient informés de tout manquement aux règles.



Gilbert CHARVIN Retraité

Imposer à la S.F.H.E le respect de la réglementation et des droits des locataires. L'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 impose au bailleur d' « assurer » la jouissance paisible des lieux loués. Force est de constater que, ce n'est pas, réellement, le cas.

La S.F.H.E. refuse de régler les problèmes de voisinage et se décharge sur les structures de médiation ou renvoie les locataires dos à dos en leur demandant d'appeler la police. Pourtant, l'obligation prévue par la loi ne repose que, sur le bailleur, pas sur la police.



Marie GABRIELE Retraitée

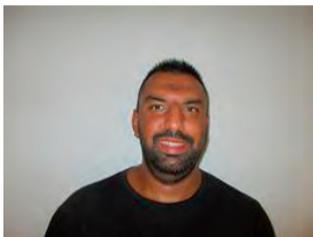
**Faire respecter la transparence dans les dossiers d'attribution des logements.
Diligenter une enquête sur les délais de traitement des demandes de logements.**

Des milliers de demandes de logement sont en souffrance, depuis plusieurs années, sans qu'une proposition ne soit faite aux demandeurs. Cette situation inexplicable n'a que, trop duré et ce d'autant que, de nombreux appartements sont inoccupés.

Renégocier la grille de vétusté au profit des locataires.

La grille de vétusté contraint le bailleur, au-delà d'un certain délai, à supporter la charge des réparations locatives en lieu et place du locataire. Cette négociation est obligatoire pour le bailleur. La vétusté n'est pas définie dans la loi. D'où, la nécessité d'établir une grille listant la durée de vie des équipements. La grille de la S.F.H.E., peu favorable aux locataires, doit être renégociée.

Obliger la S.F.H.E. à veiller à ce que, les demandes de ses locataires soient traitées dans les meilleurs délais avec une référence de demande.



Camel BELLAHCENE Conducteur de bus

Il est fréquent que, les locataires de la S.F.H.E. soient amenés à attendre, longtemps, avant qu'il ne leur soit répondu au téléphone et lorsque, leur réclamation n'a pas été traitée, qu'ils se trouvent obligés de rappeler, à nouveau. Or, après les heures de bureau les appels sont, **anormalement**, surtaxés. A la demande de la C.L.E.F., la Commission Nationale Informatique et Libertés a contraint de nombreux bailleurs et prestataires à ne plus enregistrer les locataires qui ne le souhaitent pas. La C.L.E.F. demande qu'un numéro de dossier soit délivré au locataire pour le suivi de sa demande.

S.F.H.E. doit contrôler les prestataires sous contrat qui interviennent chez les locataires. S.F.H.E. doit mettre en place un compte-rendu précis et contradictoire qui sera établi avec le locataire lors de l'intervention au domicile.

Les locataires ont leur mot à dire : Assez des entreprises qui annoncent leur passage et ne viennent, jamais, ainsi que, de celles qui ne réalisent pas, correctement, les prestations demandées. Ces entreprises sont payées par les locataires dans leurs charges. S.F.H.E. doit inclure dans ses enquêtes de satisfaction l'avis des locataires sur ce point.

Nos Succès

- ✓ Nous sommes intervenus auprès de la SFHE pour demander la mise en place d'opérations annuelles de désinsectisation des logements et de dératation. Un contrat 3 D (désinsectisation-désinfection-dératation) doit être mis en place sur l'ensemble du patrimoine de la S.F.H.E.
- ✓ Nous sommes intervenus sur des résidences afin d'obtenir que, les problèmes rencontrés par les locataires soient traités, réellement. Absence de chauffage ou d'eau chaude. Invasion de pigeons ou de rats.
- ✓ Remplacement des éclairages et des portes d'allées. Remise en service des ascenseurs. Nettoyage effectif des parties communes...

Nos Formations

- ✓ Notre Pôle juridique organise, régulièrement, diverses formations gratuites pour nos adhérents et nos représentants pour le contrôle des charges locatives, l'accession sociale à la propriété,.....

Nos services

- ✓ Nous recevons les locataires tous les jours aux heures de bureau et en notre siège social au-delà des heures de bureaux.
- ✓ Nous sommes la seule association de défense à répondre aux locataires par **téléphone 7 jours sur 7**.

La C.L.E.F. (Rhône-Alpes) 63, rue André Bollier, 69007 Lyon vous reçoit du Lundi au Vendredi de 8h30 à 19h00 non-stop et vous répond par téléphone 7 jours sur 7 au 0764713115 ou par mail à l'adresse de contact : contact@clef.eu

La C.L.E.F. (Provence-Alpes Côte d'Azur) 24, avenue du Prado, 13006 Marseille vous reçoit du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et vous répond par téléphone 7 jours sur 7 au 0761820084 ou par mail à l'adresse de contact : contactmarseille@clef.eu

La Commission des Locataires Et des Familles est affiliée à l'ADEIC



Election du 6 décembre 2022 au Conseil d'Administration de la S.F.H.E.

LOCATAIRES
comme vous



VOTEZ CLCV

Consommation, Logement, Cadre de Vie

***Avant le 06/12/2022**



DESPRES
Philippe
Bouillargues



MONGES
Catherine
St Christol Les Alès



JAVERZAC
Philippe
Istres



ROBERT
Marianne
CREST



BINDEL
Gilles
Six-Four-Les-Plages



BENAISSA
Zoubida
Montpellier

sont candidats chez

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
HABITATIONS ÉCONOMIQUES**

AGIR *Pour votre pouvoir d'achat*

Depuis 70 ans, la CLCV défend les locataires et leurs intérêts, indépendamment de tout pouvoir politique. Présents sur tout le territoire avec près de 400 associations locales, nous sommes là au plus près de vous.

Nous avons obtenu et défendons pour les locataires :

- Le blocage des prix du gaz et de l'électricité (bouclier tarifaire)
- Le gel des loyers face à l'inflation et le maintien des APL
- Le chèque alimentation pour faire ses courses avec des produits locaux et de bonne qualité

ENSEMBLE *Nous sommes plus forts*

La CLCV, c'est un collectif de locataires, consommateurs et usagers, qui se sont regroupés pour s'organiser localement et nationalement pour défendre leurs droits.

Dans son quartier, sa ville ou sa région, chacun a un rôle à jouer et doit être entendu.

En votant CLCV, vous aurez quelqu'un de confiance pour défendre vos demandes face au bailleur.

AVEC LA CLCV *Améliorons notre quotidien*

Charges trop élevées, travaux, entretien... Nous vous accompagnons pour résoudre vos problèmes dans votre logement.

Nous vous aidons aussi en tant que consommateurs (factures téléphoniques, énergie, achats sur internet, démarchages abusifs) et défendons votre cadre de vie (résidences propres et sécurisées).

Agissons ensemble pour défendre nos droits avec la CLCV !

* Attention ! Ceci n'est pas un bulletin de vote. Pour être valable, votre bulletin / carte de vote ne doit comporter ni rature, ni signe distinctif. Si vous votez par correspondance, pensez à renvoyer votre bulletin / carte de vote avant le 06/12/2022



Union départementale BOUCHES DU RHÔNE (13)
10 rue Jean Roch Isnard 13200 ARLES
Email : bouches-du-rhone@clcv.org - Tél fixe : 04 90 96 76 17



Les représentants des locataires CLCV sont scandalisés, avec juste raison, par le manque de réaction de notre bailleur face aux dégradations et l'absence d'entretien de nos logements et de notre cadre de vie (ascenseurs, espaces verts, halls, boîtes aux lettres).

C'est pourquoi, en conseil d'administration, nous demandons la réalisation des réhabilitations.

Face à la facture de chauffage, nous demandons la rénovation de nos logements sans surcoût pour les locataires (refus des hausses de loyers ou de charges).

Nous nous battons pour la mise en place de règles claires concernant la vétusté et l'usure de nos immeubles, et leur prise en charge par le bailleur.

FACE A LA HAUSSE DES PRIX, LA CLCV DEFEND NOTRE POUVOIR D'ACHAT

- La CLCV est la seule association de locataires à avoir obtenu l'instauration du blocage des prix du gaz et de l'électricité, sans rattrapage, pour l'ensemble des logements (maisons ou immeubles) avec le bouclier tarifaire. Elle est favorable au maintien du tarif réglementé pour nous protéger contre la flambée des prix du gaz.
- La CLCV et les représentants des locataires défendent le gel des loyers et le contrôle des charges pour que nous bénéficions toujours d'un logement décent et abordable.
- La CLCV milite pour la hausse des APL, et conteste les coupes budgétaires faites par le gouvernement depuis 5 ans (baisse de 5 euros des APL, refus d'indexer les APL sur le coût de la vie, réforme de l'APL « en temps réel »).
- La CLCV agit pour que nous ayons accès à des produits sains à juste prix (alimentation, eau).
- La CLCV attaque en justice et accompagne les locataires et les consommateurs face aux bailleurs et aux entreprises qui ne respectent pas les lois (réhabilitations mal faites, charges trop élevées, pratiques commerciales trompeuses).

ENGAGEMENTS

Pour les quatre ans à venir, vos élus CLCV s'engagent

Représenter

Ils participent aux instances de décisions de notre bailleur et veillent à ce que nos besoins et nos attentes soient pris en compte.

Négocier

Ils négocient des améliorations de notre quotidien (travaux, entretien, etc.).

Contrôler

Ils contrôlent les recettes, les dépenses du bailleur et l'évolution des loyers. Ils s'assurent de la bonne gestion de nos résidences.

Exiger

Ils exigent du bailleur le respect des règles et des lois. Ils exigent une prise en compte de notre parole.

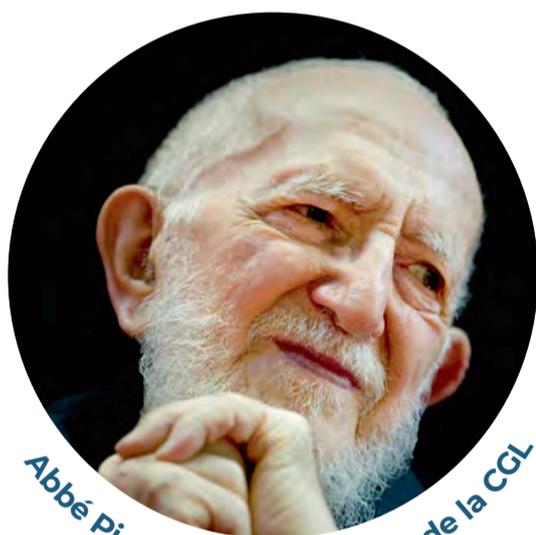
EN AGISSANT ENSEMBLE, NOTRE VOIX PORTE AUPRES DE NOTRE BAILLEUR
Pour défendre notre pouvoir d'achat, la CLCV est là



Union départementale BOUCHES DU RHÔNE (13)
10 rue Jean Roch Isnard 13200 ARLES
Email : bouches-du-rhone@clcv.org - Tél fixe : 04 90 96 76 17



VOTEZ CGL ET AGISSONS ENSEMBLE !



Abbé Pierre, père fondateur de la CGL

**VOTER POUR LA LISTE CGL,
C'EST VOTER POUR :**

- Le **blocage des loyers et des coûts de l'énergie (GAZ, EDF)**
- La **baisse des loyers** pour les organismes en excédents de recettes
- Des charges moins élevées
- Un programme de **travaux d'entretien et de réhabilitation** discutés avec les locataires
- Une meilleure prise en compte **des demandes des locataires lors des réhabilitations**
- Des **ascenseurs fonctionnels**, sûrs et des **parties communes propres**

L'histoire de la CGL

Hiver 54 ...

L'Abbé Pierre lance son appel. Suite à cette initiative, se sont constitués en France des comités d'aide aux sans-logis. Le but était d'aider les familles à trouver un toit en collaboration avec l'Abbé Pierre. En 1957, afin d'élargir son action revendicative à l'ensemble des habitants, l'Union Nationale d'Aide aux Sans-Logis devient la CGL.

**Voter est un droit,
saisissez-le !**

La CGL aujourd'hui

Elle est une association loi 1901, à but non lucratif, indépendante des partis politiques, des confessions.

Elle aide les habitants à agir collectivement. Elle intervient auprès des pouvoirs publics pour faire respecter et évoluer les textes législatifs.

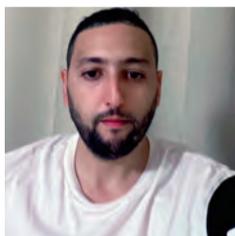
Elle met à la disposition de ses adhérents des fiches, des dossiers et des fascicules pour les aider à mieux connaître leurs droits et à mieux se défendre. Elle les accompagne dans leurs actions.

Locataires de SFHE

VOTEZ pour la liste **CGL**
Pour être entendus et respectés



Nos candidat(e)s



ZEROUAL Tarik
L'OLYMPE-OLYMPIES
13 800 ISTRES



GODART Dominique
Résidence L'OLIVIER
13 800 ISTRES



POLACCI Jean-Claude
Résidence RABATAU
13 008 MARSEILLE



COURLY Denise
Résidence AIGUE MARINE
13 005 MARSEILLE

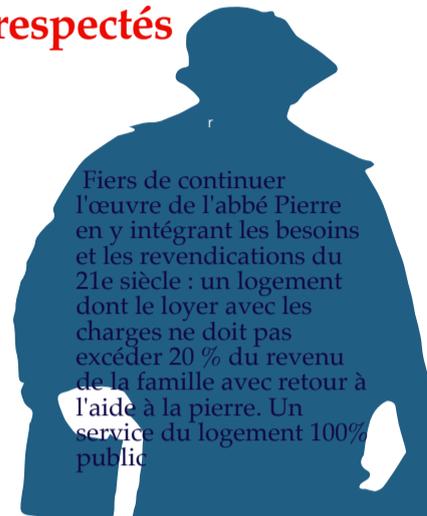


DE ROLLAND Eric
Résidence RABATAU
13008 MARSEILLE



BELLATRECHE Fatma
Résidence AIGUE MARINE
13 005 MARSEILLE

La CGL est principalement implantée sur Marseille, et Istres. Elle souhaite élargir son influence au-delà de ce territoire mais surtout en dehors des Bouches-du-Rhône. Pour être entendus et écoutés, les locataires doivent créer un Groupement de locataires CGL et ainsi pouvoir collectivement vous défendre, surveiller vos charges, intervenir sur les contrats... Alors n'hésitez plus, venez nous rejoindre... Et en attendant VOTEZ CGL.



Fiers de continuer l'œuvre de l'abbé Pierre en y intégrant les besoins et les revendications du 21e siècle : un logement dont le loyer avec les charges ne doit pas excéder 20 % du revenu de la famille avec retour à l'aide à la pierre. Un service du logement 100% public.

LA CGL au Premier rang pour vous défendre

Un administrateur locataire sortant qui a tenu son rang durant les quatre dernières années... Merci à Jean-Claude qui cède sa place à Tarik, notre futur administrateur, si vous votez massivement pour lui.

Les enjeux à venir

Ils sont nombreux et vont impacter très lourdement notre porte monnaie.

Possibilité pour SFHE d'augmenter les loyers de 3,6 % au 1er janvier 2023.

Avec la hausse du gaz et notamment pour les résidences en chauffage collectif, la note va être très très salée. Sans compter sur l'augmentation de l'électricité, de l'alimentation... Notre bataille dans les semaines et les mois à venir sera de limiter toutes les hausses qui impacteront votre pouvoir d'achat et demander au bailleur, comme au Gouvernement de prendre ses responsabilités.

Mobilisons-nous

Avec ces élections, vous avez la parole. Votre voix au sein de SFHE va compter en votant pour nos candidates et nos candidats CGL. Et dans la foulée vous organiser en montant des Groupements CGL dans votre résidence.

CONTACT CGL : fedecgl13@gmail.com



Représentation et défense des droits des locataires

Les élus AFOC s'engagent !

L'heure est aux élections. Soutenez les candidats présentés par l'AFOC. Ils porteront vos revendications dans le cadre de la concertation locative, et au Conseil d'Administration de votre bailleur La SFHE

| | | | | | |
|-----|---------------|----------|-------------------|----|---------------|
| Mme | SARAI | Annick | Les Pins Pignons | 83 | STE MAXIME |
| Mr | ARKADA | Hassan | Le Prado | 13 | MARSEILLE |
| Mme | BRAZ | Martine | Le Rond-Point | 42 | SAINT ETIENNE |
| Mr | BEN EL MADANI | Mustapha | Résidence du Lac | 34 | MONTPELLIER |
| Mme | AYARI | Dzair | Princesse Dhuoda | 30 | NIMES |
| Mr | VIALIS | Michel | Clos des Palmiers | 83 | TOULON |

Locataires comme vous, soutenus par nous, élus par vous
Votez et faites voter la liste AFOC

Ces locataires engagés connaissent vos problèmes, car ils les vivent au quotidien. Ils sauront être à votre écoute et à vos côtés pour vous conseiller, vous représenter et vous rendre compte

Le logement social, une conquête sociale, un modèle économique, un patrimoine collectif, un bien de première nécessité

Le logement est le premier poste de dépenses du budget des familles. Il a le devoir d'être ouvert à tous, dans le respect des personnes, aussi l'AFOC considère que l'accueil de différentes générations y contribue



L'AFOC, dénonce l'inadéquation persistante entre l'offre et la demande du parc social, de tout type de logement

L'AFOC exige la prise en compte de tous les handicaps qui doit conduire à l'attribution d'un logement adapté

MES DROITS DANS MON LOGEMENT, JE LES DEFENDS ! JE VOTE AFOC

Pour vos élus AFOC, le changement de cap c'est quoi ?

- Exiger le droit au logement décent pour tous
- Revendiquer le gel des loyers et le rétablissement du niveau des APL
- Obtenir chez un même bailleur une mutation dans un délai raisonnable
- Assortir la mutation vers un logement plus petit à une obligation d'un loyer inférieur au prix payé dans l'ancien logement
- Rester vigilants sur l'éradication des passoires énergétiques du patrimoine. Les mesures utilisées pour sa réalisation ne doivent pas faire appel à une participation financière des locataires
- Favoriser la baisse des charges pour les locataires :
 - En demandant la mise en place d'apport d'énergies renouvelables pour les résidences neuves et existantes
 - En réclamant l'augmentation significative du nombre de bâtiments à énergie positive
- Intensifier la lutte contre les nuisibles : punaises de lit, cafards...
- Revendiquer une sécurité efficace par l'entretien et le bon fonctionnement quotidien des équipements collectifs... ascenseurs, portes hall et parking, éclairage
- Réaliser avec les bailleurs une reprise de la composition des rubriques des avis d'échéance de loyer et arrêté annuel de charges pour qu'ils soient plus clairs et plus compréhensibles

La qualité du service rendu étant la contrepartie payée par le locataire :

- Assurer une véritable présence des gardiens, créateurs de lien social, et garants de qualité de vie, dans des créneaux horaires connus de tous
- Exiger une prise en compte, un suivi et un traitement rapide de vos réclamations...délais d'intervention raccourcis, connus et respectés
- Revendiquer la présence dans chaque contrat de pénalités réalistes et dissuasives, au profit des locataires, en cas de non-respect de ses engagements par le prestataire
- Défendre une réfaction de charges locatives en cas de service dégradé

**Mettez des atouts dans la défense de vos droits
VOTEZ AFOC**